

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 03 juillet 2025

L'an **deux mille vingt-cinq, le 03 juillet à 20h00**

Se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Maxime HUG, Maire, les membres du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2025

Date d'affichage : 27 juin 2025

Présents : M et Mmes CAYROL Maëlys - CAYROL Laure - DARDENNES Agnès - DOUMENC Sophie - GERARD Philippe - HUG Maxime - LATAPIE Jérémy - MERCIER Martine - NAJM Ghassan - NEVEUX Jean-Michel - THAMIE Sylvie

Absent : M CARAYOL Florent

Absents représentés : M DELFAUD Alexandre (procuration à M LATAPIE Jérémy)

Madame MERCIER Martine a été élue secrétaire

1 – Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle qu'une somme globale a été votée au budget primitif 2025 pour permettre l'attribution d'une subvention aux associations qui en font la demande. Il soumet les demandes reçues en mairie aux membres du conseil municipal.

Madame Maëlys CAYROL quitte la salle et ne prendra pas part au vote.

Après avoir étudié toutes les demandes et après en avoir délibéré, il est dressé la liste des bénéficiaires d'une subvention communale 2025. Les sommes seront imputées au compte 65748 du budget communal.

ASSOCIATIONS	Subvention 2025
ADIL	50.00
ALA	160.00
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	400.00
CLUB DE BILLARD	100.00
ENTENTE FONS FOURMAGNAC CAMBURAT ASSIER	100.00
ANCIENS COMBATTANTS	50.00
SOCIETE DE CHASSE	200.00
SOCIETE DE PECHE	170.00
COMITE DES FETES	400.00
CHAMBRE DES METIERS – 1 APPRENTI	80.00
AMICALE LAÏQUE DU COLLEGE DE LACAPELLE	100.00
DEFENSE DE LA GARE	150.00
REISSA	700.00
EHPAD – PROJET CVCCN	150.00

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

2 – Ecole publique de la Salamandre – Subventions exceptionnelles pour les sorties piscine et voyage scolaire 2025

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du 11 mars dernier de la directrice de l'école qui sollicite une subvention afin de financer les séances de natation à la piscine de Capdenac.

Les classes concernées sont les CE2-CM1-CM2 unilingue et CE2-CM1-CM2 Bilingue représentant 32 enfants.

Le montant à financer est de 218.75 € pour la commune, après aide du Grand-Figeac.

Monsieur le Maire fait lecture du second courrier de la directrice de l'école qui sollicite une subvention afin de financer le voyage scolaire pour les 32 élèves au centre de l'Anse du Lac de PONT-DE-SALARS (12).

Une aide de 28€ / enfant pour 17.5 enfants habitant la commune d'Assier soit 490 €.

Monsieur le Maire propose de verser les sommes demandées soit 218.75€ et 490€ à la coopérative scolaire.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

3 – Frais de fonctionnement Ecoles – Participation des communes – Année 2024/2025

Monsieur le Maire rappelle le principe de la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants qui résident dans une autre commune.

Le versement de cette participation est subordonné à la conclusion d'une convention entre la commune d'hébergement et celle de résidence des enfants.

Le conseil municipal examine les dépenses de fonctionnement des écoles faisant l'objet de la répartition (personnels, fournitures scolaires, chauffage, charges diverses, etc..) pour l'année 2024.

Monsieur le Maire propose de maintenir le montant voté l'année dernière soit une participation annuelle pour l'année scolaire 2024/2025 de

- **1500 euros pour les enfants scolarisés à l'école maternelle,**
- **1500 euros pour les enfants scolarisés à l'école primaire,**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

4 – Suppression et création de poste – Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

Monsieur le Maire informe les membres du conseil Municipal que suite à l'établissement des lignes directrices de gestion et à la validation du tableau des avancements de grade, il est nécessaire de procéder à la :

- Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe à 19 heures annualisées,
- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à 19 heures annualisées,

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

5 – Suppression et création de poste – Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

Monsieur le Maire informe les membres du conseil Municipal que suite à l'établissement des lignes directrices de gestion et à la validation du tableau des avancements de grade, il est nécessaire de procéder à la :

- Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe à 35 heures annualisées,
- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à 35 heures annualisées,

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

6 – Création d'un poste d'adjoint technique territorial – Service Voirie

Compte tenu des besoins de la collectivité, le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de créer un poste d'Agent de voirie au grade d'Adjoint technique territorial, à temps complet. Un contrat en stagiairisation pourrait être signé à compter du 11 août 2025.

Vote à la majorité des présents

7 – Proposition d'aides communales – Etude pré-opérationnelle Habitat

Monsieur Le Maire rappelle que ce dispositif permettra l'amélioration de l'habitat et de bénéficier d'aides de l'intercommunalité et de la commune.

Le conseil municipal fait un point sur l'étude pré-opérationnelle réalisée et la convention avec le Grand Figeac. Quelques modifications sont à apporter notamment sur les opérations prises en compte pour les aides.

Monsieur le Maire propose de valider la convention qui prendra en compte les remarques.

Vote à la majorité des présents

8 – Maison médicale – Arrivée de Monsieur DUBOURG Thomas

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la demande reçue en mairie de Monsieur DUBOURG Thomas, infirmier en pratique avancée pour le suivi de pathologies chroniques. Il souhaite rejoindre le local professionnel à la maison médicale occupé par le Docteur DYLLA, à compter du 1er septembre 2025.

Le local sera donc partagé entre le Docteur DYLLA et Monsieur DUBOURG et les occupations seront les suivantes **à compter du 1^{er} septembre 2025** :

Pour le Docteur Dylla :

- Le mardi
- Le Jeudi matin
- Le Vendredi après-midi

Pour Monsieur DUBOURG Thomas :

- le lundi : journée complète
- le mardi matin
- Un mercredi sur deux : journée complète.

En fonction de la montée en charge de l'activité de Monsieur DUBOURG d'ici la fin de l'année et de l'évolution de l'organisation collaborative avec et en entente avec le Dr Dylla, il pourra être envisagé d'autres créneaux d'intervention.

Il convient donc de modifier le bail professionnel.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

9 – Projet de Vente « Marché couvert »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune souhaite vendre le bâtiment communal « Marché Couvert » et qu'un géomètre est venu délimiter les parcelles.

En date du 14 février 2025, la mairie a reçu une offre d'acquisition par la EURL CAUSSANEL Vincent, domicilié « Mas d'Ourgnaguel - 46320 – ESPEDAILLAC », au prix de 220 000€.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter la proposition de M. CAUSSANEL au prix de 220 000€.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

10 – Occupation des salles communales – Tarif horaire 2025/2026

Monsieur le Maire rappelle les décisions prises par délibérations n° 2024-06-003 et n° 2024-06-004 du 18 juin 2024 concernant le tarif d'occupation des salles communales par le centre social et culturel REISSA et les associations pour l'occupation des salles communales dans le cadre des activités proposées durant l'année.

Il est rappelé le tarif horaire pratiqué en 2024/2025 qui était de 3.60 €/l'heure pour le centre social et culturel REISSA et du tarif dégressif pour les autres associations qui est calculé selon le temps d'occupation avec comme tarif :

Si moins de 80 heures d'occupation	6.50 €/l'heure
Si plus de 80 heures d'occupation	5.00€/l'heure

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée l'installation d'un gestionnaire d'énergie permettant de régler la température de la salle et précise qu'un point a été réalisé pour vérifier la consommation électrique de la salle durant la saison 2024/2025. Il apparait une baisse de consommation. Il est donc proposé de ne pas augmenter le taux horaire pour l'année 2025/2026.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

11 – Bâtiment communal – Hangar municipal – Etude de faisabilité photovoltaïque réalisée par FDEL-TE46

Après avoir présenté à l'assemblée la pré-étude technico-économique réalisée par la FDEL-TE46 concernant un projet photovoltaïque sur différents bâtiments en vue de faire de l'autoconsommation collective, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal propose la poursuite du projet sur le bâtiment communal « Hangar municipal » situé 55, Impasse de Reillaguet – 46320 – ASSIER – parcelles F 275 – 285.

La FDEL-TE46 pourra ainsi engager la mission bureau d'études structures afin de réaliser une analyse précise de la capacité de la structure à recevoir une installation photovoltaïque.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

Questions diverses

LA POSTE : La question est posée sur les horaires adoptés pour la période estivale : il est bien de réagir à chaque changement d'horaires pour éviter une réduction définitive des heures d'ouverture.

Monsieur le Maire propose d'attendre la fin de la période estivale, si les heures d'ouverture de la poste reviennent à la normale, il n'y a pas lieu de réagir.

Séance terminée à 23h00.